

16 mars

**NOTE IMPORTANTE : RITMA ET LES MEMBRES**

**N'étant pas un ordre professionnel, prendre note que RITMA n'a aucune autorité quant à la continuité des activités professionnelles de ses membres.**

Le choix de poursuivre vos activités ou non doit être exercé selon votre libre arbitre, votre bon jugement, votre solidarité sociale ET selon les directives gouvernementales qui elles, doivent être suivies.

Nous n'avons pas non plus autorité quant à la décision des cliniques qui décideront de fermer. Ici aussi, nous vous référons aux mesures gouvernementales qui sont annoncées.

Nous vous invitons à lire LA TOTALITÉ des documents qui sont mis à votre disposition sur notre site.

---

Cher.es membres

Depuis vendredi dernier notre équipe continue de répondre à vos questions tout en s'appliquant une discipline organisationnelle interne en phase avec les directives gouvernementales.

Vous vous doutez que la situation actuelle nous chamboule tous.tes et votre situation nous tient à cœur.

Les informations et la situation évoluent à un rythme éclair et par le fait même, nous croyons qu'il est important pour nous de ne pas interpréter et suralimenter les informations. C'est pourquoi vous trouverez sur notre site une boîte à outils qui contient les liens pertinents et OFFICIELS en provenance des autorités gouvernementales et sanitaires. Il nous semble inapproprié de se substituer aux sources officielles en incluant dans nos messages, ce que répètent les sources officielles et qui contiennent toutes les réponses DISPONIBLES EN TEMPS RÉEL ET ÉVOLUTIF.

Vous avez des questions plus pointues ?

N'oubliez pas que les membres de RITMA ont accès sans frais à de la

**CONSULTATION JURIDIQUE** chez notre partenaire **NOVUM LÉGAL**.

(Accessible via votre zone membre SEULEMENT ET non par téléphone)

Les mesures de sécurité publiques et sanitaires doivent être prises très au sérieux et nous faisons appel à votre sens des responsabilités afin de prendre les décisions qui s'imposent pour la santé et sécurité de tous vos concitoyens, collègues, employés, employeurs et familles.

Nous aimerions faire le point sur quelques sujets.

#### **Devrais-je cesser mes activités ?**

Nous observons que la tendance des annonces gouvernementales va dans le sens d'une fermeture progressive mais rapide des services impliquant une proximité entre personnes. En ce sens nous croyons que nos membres auront à prendre cette décision plus tôt que tard, à tout le moins pour une certaine période. Ceci dit, pour l'instant la décision vous revient et notre rôle comme association est de vous fournir toute l'information nécessaire pour trancher et s'adapter.

**Cela dit, avons-nous besoin de vous rappeler que les disciplines qui requièrent un contact physique sont à plus haut risque pour le thérapeute ainsi que pour le client.** Pour l'instant les décisions que vous prenez le sont à titre d'éthique professionnelle, de civisme, de santé publique et de collaboration **aux mesures obligatoires.**

Pour ceux et celles qui ont la nécessité de poursuivre leur activités pour répondre aux **BESOINS** de leur client, il va de soi que des mesures d'hygiène et sanitaires **ACCRUES** soient mises en place. Il nous semble superflu ici de les détailler et faisons appel encore une fois à votre jugement et professionnalisme. Surtout, soyez conciliant avec les clients qui décident d'annuler leur RV. Toute forme d'accommodation est souhaitable.

Rappelez-vous que le but ultime de ces mesures préventives et de la distanciation sociale est de **LIMITER LA PROPAGATION**

Nous croyons pertinent de partager avec vous le communiqué de l'Association québécoise des Spas qui a décidé de fermer ses établissements membres :

<https://spaexcellence.ca/wp-content/uploads/2020/03/CommuniquepresseAQS.pdf>

#### **Recommandations :**

- Suivez les directives gouvernementales
- **De grâce !** Que ce soit en matière d'hygiène, de finance, de mesures gouvernementales : ne vous fiez pas à tout ce que vous pourriez lire sur

FaceBook !! Ne prenez pas pour des vérités l'opinion de votre voisin, de votre collègue et de votre cousine!

**Référez-vous aux SOURCES OFFICIELLES.** Oui FaceBook pour relaxer, rigoler, communiquer mais pas pour vous guider ni vous soigner !

- Nous vous suggérons de **lire jusqu'à la fin lorsque** vous lisez des informations sur les sites gouvernementaux. Certaines mesures ont des conditions à respecter.

À l'instar de nos collègues de l'ANQ et de l'ANPQ qui ont aussi publié une telle recommandation;

- Nous invitons tous.les les intervenants.les du milieu des médecines naturelles à faire savoir aux clients, amis, familles, fabricants qu'il **n'existe PAS** de produits naturels, vitamines, herbes, traitements physiques qui pourraient prévenir ou soigner le COVID-19.

**Le fameux 573 \$ : Assorties de conditions très claires.** A lire pour éviter les déceptions. **25 mars : Cette mesure a été arrimée avec le nouveau programme fédéral de 2000\$ et deviendra non pertinente**

*....Le programme s'adresse aux voyageurs ; aux personnes qui ont été en contact avec des voyageurs ; et aux personnes qui présentent des symptômes ou qui ont contracté la maladie. Toutes ces personnes sont forcées de s'isoler pour une période de 14 jours.*

*Le ministre Jean Boulet a précisé que le « PATT » ne s'adresse pas aux Québécois qui pourraient perdre leur emploi ou voir leur nombre d'heures de travail réduit en raison de la paralysie de l'économie. Le programme fédéral d'assurance-emploi ou d'autres mesures d'aide provinciales pourraient éventuellement compenser ces personnes.*

Source : journal Les Affaires. Pour plus de détails :

<https://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/gouvernement/covid-19-quebec-aidera-les-entreprises-et-les-travailleurs-autonomes/616567>

**Suis-je admissible à l'assurance-emploi dans le contexte de COVID-19 ?**

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

**Y a-t-il des mesures fiscales et financières particulières, annoncées ?**

Le gouvernement du Québec a annoncé qu'il injectera bientôt des sommes de diverses manières afin d'aider les entreprises à passer à travers la crise. Dans l'intervalle, le Premier ministre Legault a indiqué que les paiements d'impôts (dont les acomptes provisionnels) étaient suspendus jusqu'au 31 juillet et que la production des rapports d'impôts pouvait être reportée jusqu'au 1er juin.

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/programme-aide-temporaire-aux-travailleurs>

Le gouvernement fédéral a également mis en place des mesures spécifiques pour soutenir les travailleurs qui connaîtront des pertes de revenu.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html>

### **Outils supplémentaires intéressants**

CISION met à votre disposition des outils intéressants pour les entreprises.

En cliquant ce lien, vous pourrez vous inscrire à leur infolettre et recevoir de l'information. <https://www.cision.ca/fr/ressources/livres-blancs/ressources-gratuites-pour-vous-aider-a-faire-face-a-la-crise-de-la-covid-19-lp/>

Aide-mémoire des étapes à suivre en gestion de crise, [Cliquez ici](#)

**Faisons cette traversée houleuse en toute solidarité !**